Direction générale aménagement
Direction infrastructures

Sous-direction des études
Service études et concertation

Route départementale 923
Aménagement entre Ancenis et le Maine-et-Loire
Section « Le Houx » - « Sainte-Anne »

Contournement de « La Loirière »

Dossier de concertation établi en application de l'article L 121-15-1 du code de l'environnement

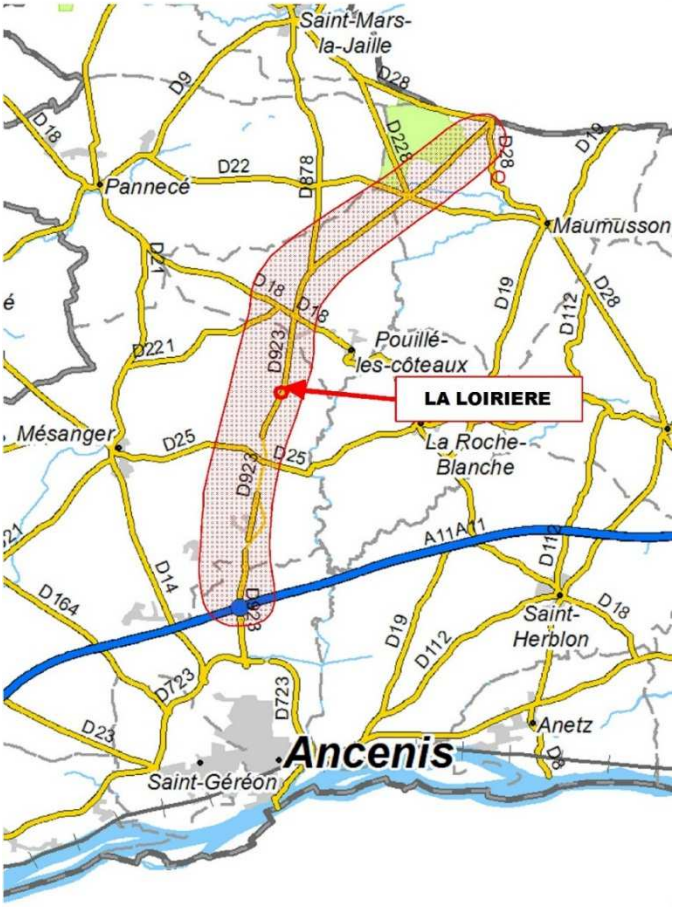

SOMMAIRE

1) Objectifs, caractéristiques principales et coût estimatif du projet

2) Programme dont découle le projet

3) Communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet

4) Incidences potentielles sur l'environnement

5) Solutions alternatives envisagées

Annexes

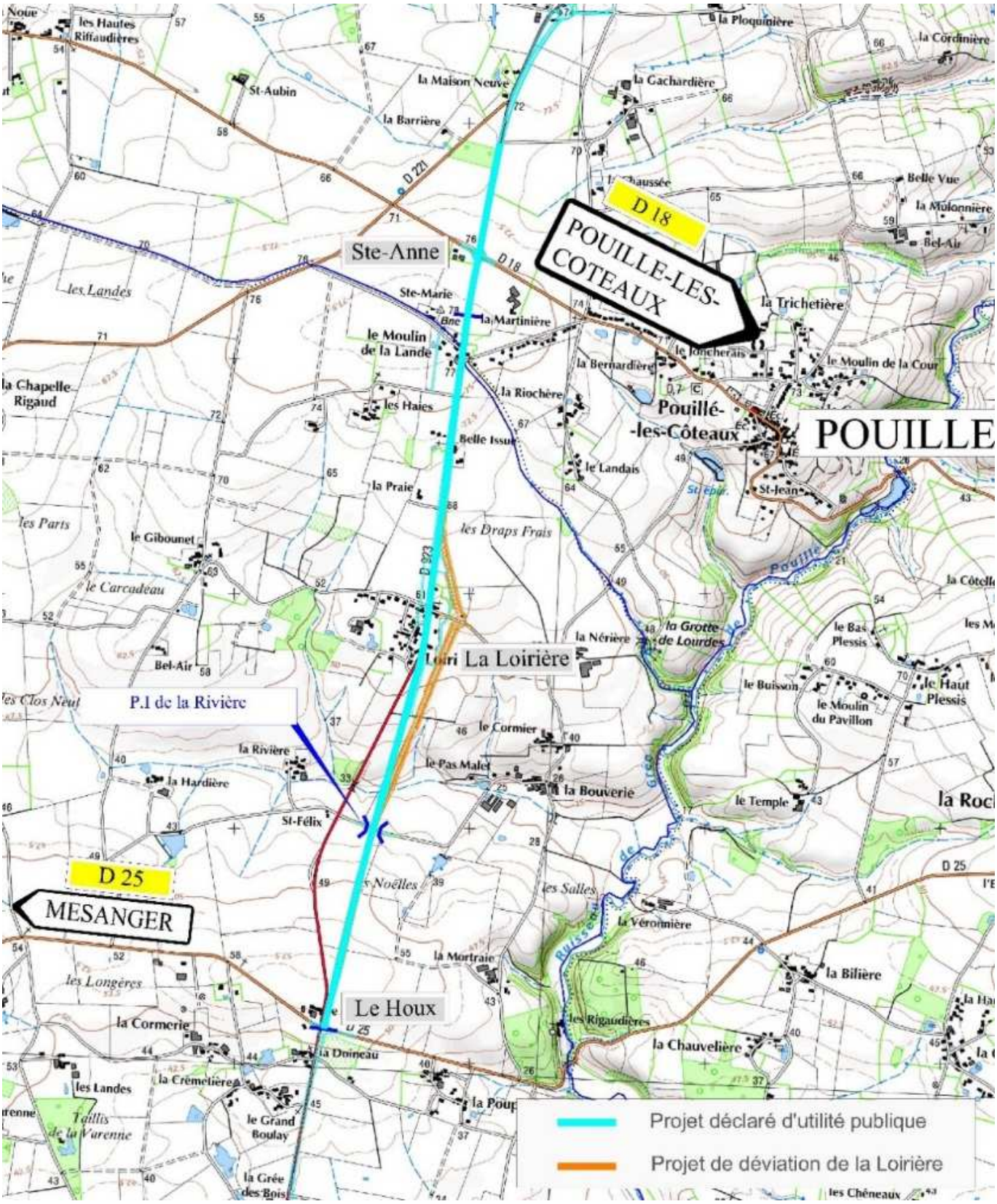
D 18
POUILLE-LES-COTEAUX
Ste-Anne
Pouillé-les-Côteaux
POUILLE
La Loirière
P.I de la Rivière
D 25
MESANGER
Le Houx
Projet déclaré d'utilité publique
Projet de déviation de la Loirière

1) Objectifs, caractéristiques principales et coût estimatif du projet

La route départementale 923, située sur l'itinéraire Nantes – Laval, assure les liaisons Ancenis/Segré et, avec la RD 878, Ancenis/Saint-Mars-la-Jaille.

Entre Ancenis (Aéropôle) et la limite du Maine-et-Loire (commune de Maumusson), elle constitue un itinéraire d'une douzaine de kilomètres se caractérisant par un relief assez accidenté avec un nombre important d'intersections et d'échanges qui limitent fortement les possibilités de dépassement.

Le projet présenté lors de l'enquête publique en 2000 prévoyait un aménagement sur place dans la traversée du hameau de « La Loirière » (commune de Mésanger).

Malgré une pétition déposée au cours de l'enquête publique demandant le contournement de « La Loirière », le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'aménagement sur place.

Suite à une nouvelle pétition des riverains au cours de l'enquête parcellaire en juin 2008, et à une demande de modification du plan d'aménagement de la RD 923 par la municipalité de Mésanger, le Département a accepté d'étudier une solution de contournement du hameau de « La Loirière ».

Trois variantes de contournement ont été étudiées et ont fait l'objet d'un dossier d'études préliminaires approuvé le 25 mars 2009.

Les riverains attendent une réduction des nuisances, notamment phoniques, générées par la RD 923 dans la traversée de leur village. Le contournement permet d'y répondre directement pour une grande partie des habitations dont il s'écarte. Pour les autres, des merlons anti-bruit peuvent être mis en œuvre dans les délaissés de terrains. Dans le cas de l'aménagement sur place, ces nuisances seraient maintenues et ne pourraient être réduites que par des écrans anti-bruit onéreux et difficiles à mettre en place en raison de la proximité des habitations.

L'aménagement porte sur un linéaire de 3,5 km et se raccorde sur les sections aménagées : au nord sur le giratoire de « Sainte Anne » et au sud sur le giratoire du Houx. Il comprend un carrefour giratoire permettant de desservir « La Loirière » et les autres villages et utilise le passage inférieur de « La Rivière » déjà réalisé pour franchir la VC 212.

Le coût estimatif de l'aménagement est de 7,4 Million d'Euros (valeur 2014)

2) Programme dont découle le projet

L'aménagement de cet itinéraire a été déclaré d'utilité publique le 12 janvier 2001 puis prorogé le 29 décembre 2005. Cette section de la RD 923 est classée en RP1 (route principale de catégorie 1) au schéma routier approuvé en 2012.

Cet aménagement a été scindé en 4 tranches fonctionnelles :

- section 1 : giratoire de l'Aéropôle (Ancenis) – carrefour du « Houx » (Mésanger) mise en service fin 2013 ;
- section 2 : « Le Houx » - « Sainte-Anne » (Mésanger), comprenant la traversée du hameau de « La Loirière », un ouvrage d'art (passage inférieur de « La Rivière » réalisé en 2010) ;
- section 3 : « Sainte-Anne » - « La Régèserie » (RD 878, Pouillé-les-Coteaux) mise en service en mai 2010 ;
- section 4 : « La Régèserie (RD 878) – limite du Maine-et-Loire (Maumusson) mise en service en mars 2015.

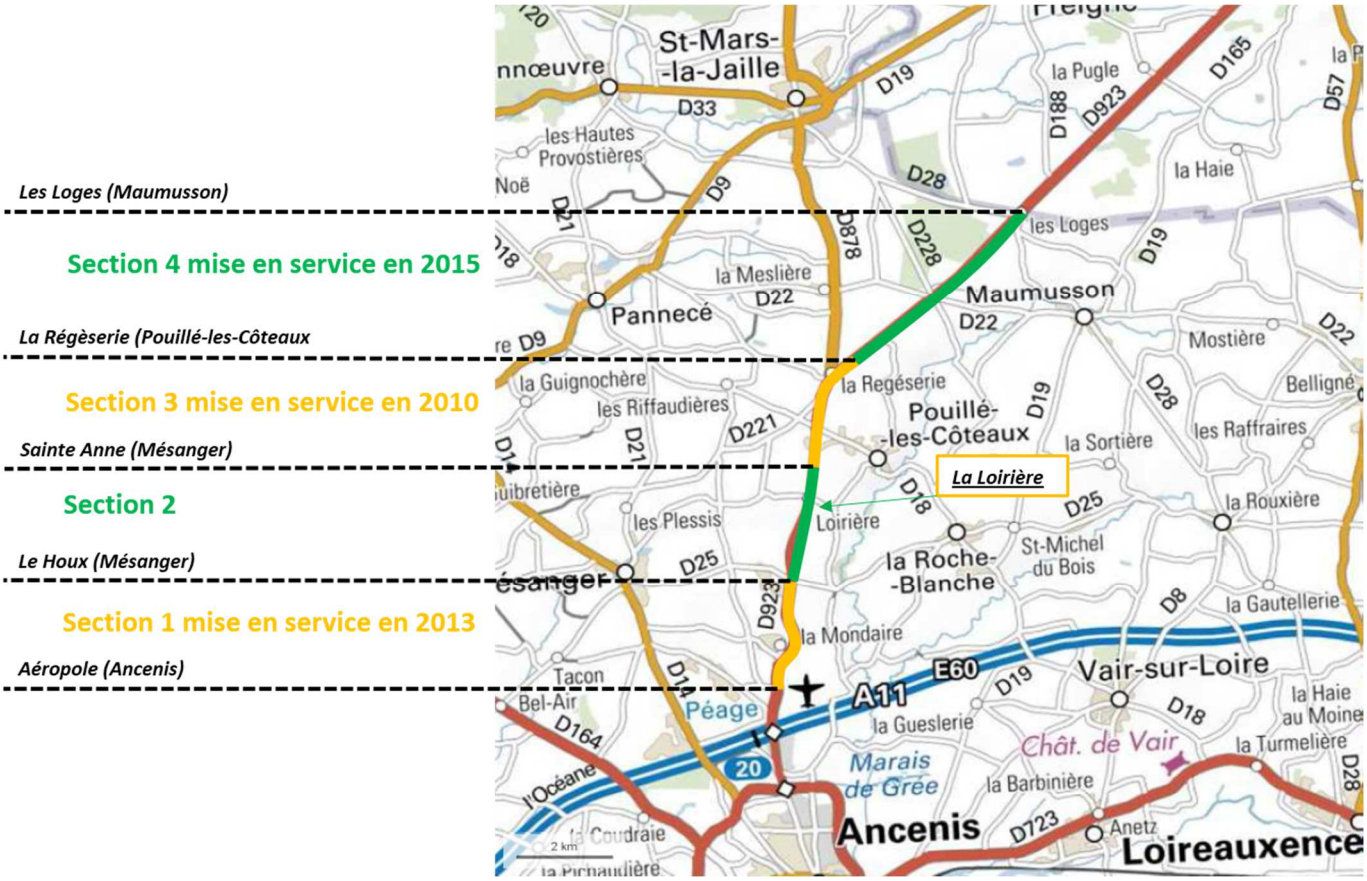

3) Communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet

Les communes concernées par le projet sont Mésanger et Pouillé-les-Coteaux.

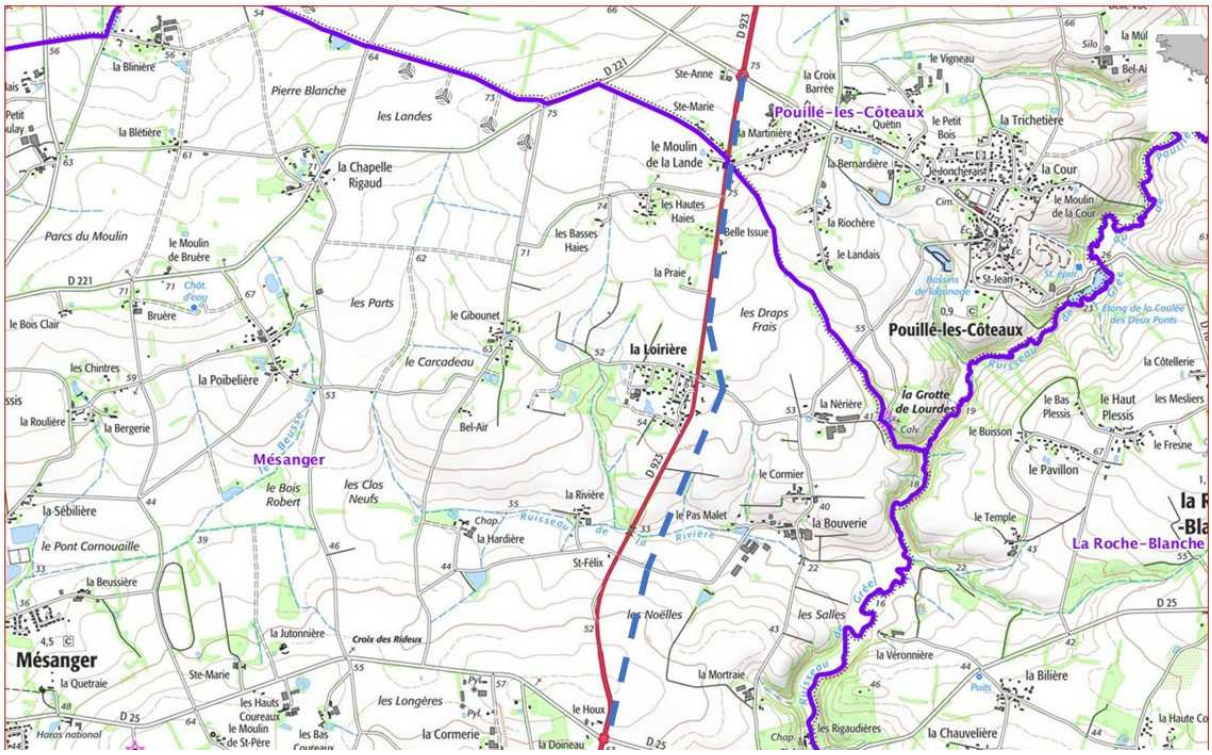

Enjeux naturels et paysagers en Pays de la Loire

RD 923 La Loirière

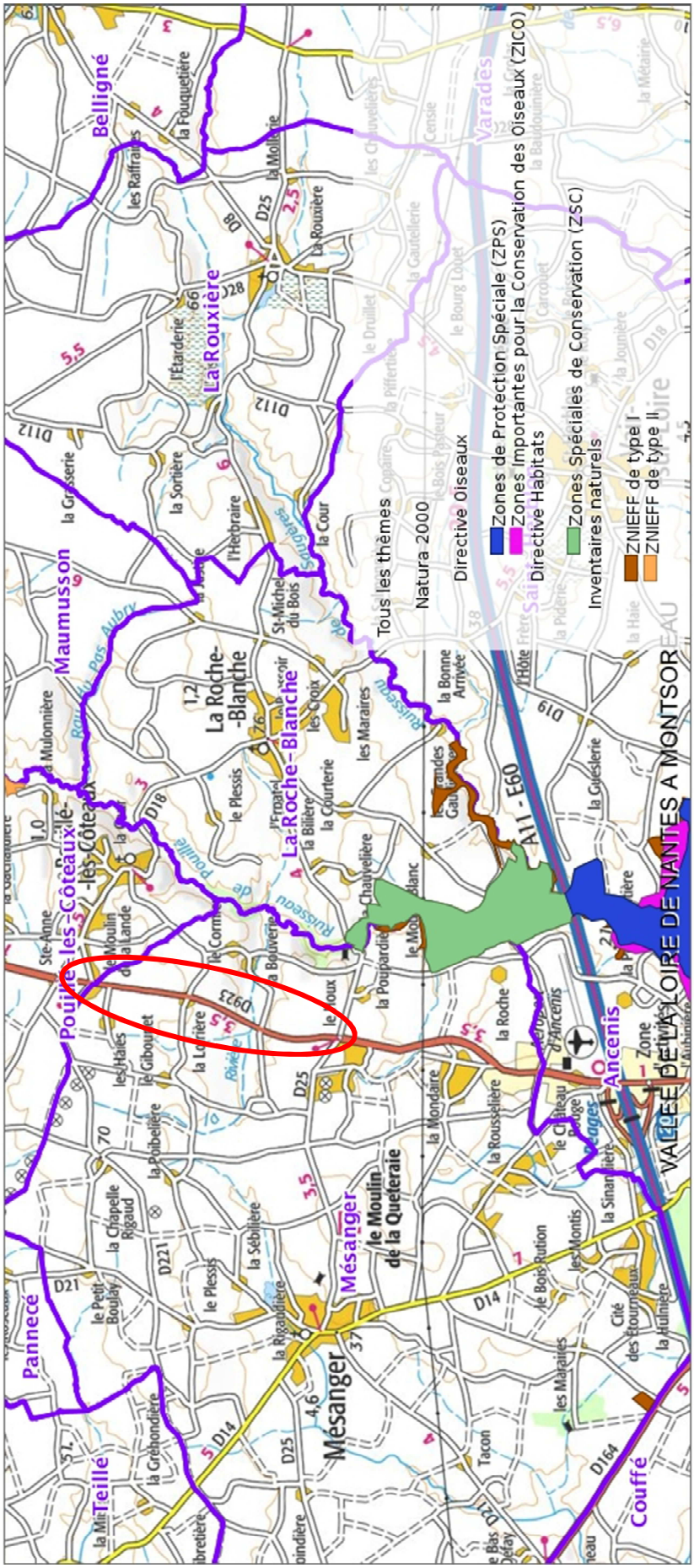

Source : ©SIGLOIRE, DREAL Pays de la Loire, DREAL Centre - Val de Loire, INPN, CLRL, IGN GEOFLA®, avril 2017.

Lien : https://carto.sigloire.fr/1/r_synthese_environnementale_r52.map

Date : 26 Octobre 2018

Périmètre du projet

4) Incidences potentielles sur l'environnement

Les recherches bibliographiques et les inventaires terrains réalisés par un bureau d'études spécialisé en environnement ont permis de relever les enjeux de la zone d'étude ainsi que les impacts éventuels du projet.

Ils concernent principalement :

- ✓ la protection des milieux aquatiques récepteurs des eaux de la plateforme routière : les eaux de ruissellement de la RD 923 devront être recueillies et traitées avant rejet dans le ruisseau de Grée ;
- ✓ la protection des zones humides : en complément des inventaires communaux, des sondages pédologiques et un examen de la géomorphologie ont permis de délimiter plusieurs zones humides. Selon la variante de projet qui sera retenue, l'impact pourrait porter sur des superficies comprises entre 3 000 et 4 700 m² de zones humides présentant des fonctionnalités hydrauliques limitées ;
- ✓ enjeux écologiques liés à la Loire :

  L'aire d'étude est localisée en amont hydraulique de l'entité naturelle majeure de la vallée de la Loire intégrée au réseau communautaire Natura 2000 avec :

  - la ZPS FR 5212002 : « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes » au titre de la Directive oiseaux,
  - le SIC FR5200622 : « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » en application de la Directive habitat (limite nord à 1,5 km de « La Loirière »).

  Le projet se situe également à environ 1,5 km des ZNIEFF des côteaux de la Censerie et de la vallée de la Loire (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

  Les espèces et habitats présents sur ces ZNIEFF sont très localisés et sont liés à un contexte humide sur un grand périmètre situé plus au sud concernant la vallée de la Loire.
- ✓ autres enjeux écologiques sur la zone d'étude :
  - présence de haies de part et d'autre de la RD 923 pouvant accueillir : Grand Capricorne, avifaune nicheuse, reptiles, mammifères ;
  - vallon du ruisseau de La Rivière constituant un corridor humide et un habitat aquatique.

5) Solutions alternatives envisagées

- ✓ La réalisation d'un contournement Est du village de « La Loirière » a été privilégiée. Il permet de limiter les impacts sur le parcellaire agricole ainsi que sur l'environnement.
  Plusieurs variantes et sous-variantes ont été définies en fonction de la position du carrefour giratoire qui doit assurer la desserte du village (cf. plan en annexe).
- ✓ La seule alternative à ce projet de contournement serait de rester sur un aménagement sur place de la RD 923. La pertinence de cette solution est analysée au même titre que les autres variantes.

ANNEXES

- Le projet entre le Houx et Sainte Anne
- Plan de la variante 1
- Plan de la variante 2
- Plan de la variante 3
- Tableau comparatif